

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 24
Date d'envoi de la convocation : 07/10/2022

L'An deux mille vingt-deux et le quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Frédérique CHRISTIN, Rita ERIGONI, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA, Paméla NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Michel BOZZACO COLONA, Philippe DORKEL, Guillaume LARDON, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD, Serge THEBAULT.

Membres absents excusés :

M. Sébastien BOUSSELIN qui donne son pouvoir à M. Philippe DORKEL
M. Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à M. Bruno PICHAT
M^{me} Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à M^{me} LA ROSA
M. Alain GONARD qui donne son pouvoir à M. Michel BOZZACO COLONA
Mme Roselyne BURON, absente excusée
M. Michel COLLET, absent excusé
M. Bernard GUERS, absent excusé

Secrétaire de séance : M. PICHAT Bruno

Objet : INTERCOMMUNALITE– Présentation du rapport d'activité et de développement durable de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour l'année 2021

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les établissements publics de coopération territoriale (EPCI) doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes membres avant le 30 septembre de chaque année.

Monsieur le Maire rappelle que le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du président de l'EPCI, ce rapport ayant essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres d'EPCI et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements. Il expliquera à l'Assemblée que chaque commune doit en faire la communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport d'activité et de développement durable établi par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, après avoir délibéré et voté,

07/10/2022

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20221014-D_07_10_2022-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

- **Prend acte** de la communication du rapport d'activité et de **développement durable** établi par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre de l'année 2021.

Ont voté pour : 24
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.*

*Pour copie conforme,
Le Maire*

